



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## ligne Carcassonne Narbonne

Question écrite n° 9763

### Texte de la question

M. Jean-Claude Perez appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement concernant l'arrêt en gare de Capendu (Aude) des trains express régionaux assurant la liaison Carcassonne-Narbonne et retour à raison de quatre fois par jour. En effet, entre les gares de Lézignan-Corbières et de Carcassonne, aucun arrêt n'est prévu, ce qui oblige les habitants de cette ville à faire de longs trajets pour pouvoir accéder au train. De nombreux habitants et scolaires de Capendu, mais aussi des villages limitrophes, souhaitent bénéficier des correspondances avec les trains grandes lignes soit via Narbonne, soit via Toulouse. Cet arrêt profiterait également aux étudiants qui fréquentent les universités de Montpellier, Toulouse ou Perpignan. De même, la municipalité souligne que les frais de remise en état du quai sont minimes et qu'un simple rechargement de ciment suffirait. Il lui demande donc quelles mesures il entend mettre en oeuvre afin de favoriser l'arrêt en gare de Capendu du train express régional.

### Texte de la réponse

La gare de Capendu, située sur la ligne reliant Carcassonne à Narbonne, fait partie intégrante de la convention d'exploitation passée entre la SNCF et la région Languedoc-Roussillon. Par cette convention, la région et la SNCF décident en commun des évolutions qu'elles estiment nécessaires pour les services ferroviaires entrant dans le champ de ce document. Dans ce contexte, il appartient aux collectivités territoriales intéressées par la réouverture de la gare de Capendu d'interroger le conseil régional et la SNCF sur la possibilité de réouvrir cette gare. En effet, la réouverture de cette gare, fermée en septembre 1984 en raison de sa faible fréquentation, nécessiterait des investissements préalables dont l'opportunité doit être étudiée en tenant compte du trafic et des recettes potentiels. De manière générale, il est souhaitable qu'en matière de transports collectifs de voyageurs, les différentes collectivités territoriales puissent trouver, en commun, les moyens de satisfaire au mieux les usagers en étudiant les potentialités des différents modes de transport.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Claude Perez](#)

**Circonscription :** Aude (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9763

**Rubrique :** Transports ferroviaires

**Ministère interrogé :** équipement et transports

**Ministère attributaire :** équipement et transports

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 9 février 1998, page 641

**Réponse publiée le :** 15 juin 1998, page 3300